



Resiliation contrat telephone mobile suite reclamation

Par **Trex85**, le **17/05/2010** à **19:16**

Bonjour,

Voilà, j'ai pris un abonnement à un forfait 1 h avec téléphone mobile pour 24 mois auprès d'un opérateur fin janvier 2010.

J'ai commandé le forfait et le mobile par internet.

J'ai reçu le téléphone sous 5 jours mais ce dernier ne fonctionnait pas. Je l'ai retourné à l'opérateur sous colissimo recommandé.

Et depuis, cet opérateur me dit ne jamais l'avoir reçu or j'ai la preuve du dépôt et de la réception ...

Après un nombre incalculable d'appels au service client avec une communication avec des personnes toujours différents, on me dit à plusieurs reprises que mon dossier est en cours, etc ...

J'ai envoyé une lettre recommandée pour déposer une réclamation.

On me dit que mon dossier est en cours ... Ils me disent m'envoyer un nouveau téléphone or nous sommes mi-mai et TOUJOURS RIEN.

J'ai fini par suspendre les prélèvements sur mon compte.

Mais ma patience a des limites et là, je souhaite résilier mon abonnement ...

Puis-je malgré mon engagement pour 24 mois ? Est-ce qu'ils vont me demander de payer jusqu'à la fin de mon engagement ? Sur quel article ou critère pourrais-je appuyer ma demande ? Pour nos respects de leurs engagements ? Non fourniture de téléphone ?

Merci pour votre aide précieuse.

Trex85